



ASSOCIATION  
DES MAIRES  
DU NORD



# *Fiche info*

---

## **Le prélèvement des impôts à la source : le dispositif PASRAU**

### **Qu'est-ce que le dispositif PASRAU?**

C'est le dispositif de collecte de l'impôt qui concerne la fonction publique (Etat, Hospitalière et Collectivités). Il crée un nouvel acteur : le collecteur.

Des collectivités sont déjà expérimentatrices en Nord Pas de Calais (dont le Cdg59).

### **Comment les collectivités vont être informées ?**

La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) et le CNFPT se sont associés pour accompagner les collectivités dans ce nouveau dispositif.

Ainsi, les deux partenaires organiseront des demies journées d'information sur les territoires dès la mi-mai 2018 jusqu'à fin juin 2018

### **Quels sont les publics concernés ?**

Cette formation est destinée aux responsables de collectivités, aux services RH et informatiques.

### **Comment se déroulera la formation ?**

Des ressources en ligne seront préalablement proposées aux personnes inscrites ainsi qu'un quizz.

Les séances en présentiel serviront d'approfondissement des connaissances et permettront de répondre aux questions des participants. Deux témoignages, l'un d'une collectivité expérimentatrice, l'autre sur le dispositif numérique seront visionnés à l'occasion des regroupements.

### **Quels sont les objectifs visés ?**

À l'issue de la formation, les professionnels seront en capacité d'assurer le rôle de collecteur auprès de leurs agents

### **Quelle mise en œuvre de ces formations ?**

Les formations sont organisées au plus proche des collectivités sur les territoires.

Les formations sont prises en charge par le CNFPT sur la cotisation